



Procès-Verbal du Conseil municipal du 2 mars 2026

Le 2 mars de l'an deux mil vingt-six à 19h30, le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal Lucien Guillon, sous la présidence de Monsieur Serge MAUGEY, Maire.

Présents : Serge MAUGEY, Marie-José HOUDRY, Stéphane COLOZZI, Josiane MOREAU, Christophe CERSOSIMO, Armelle GAILLARD, Laetitia ZERBIB, Baptiste ROULEAU, Béatrice VIAULT, Katia RAYMONDIERE,

Pouvoirs : Louis LATIF donne procuration à Josiane MOREAU

Absents : Marie-Christine FAURE, Éric NICOLINE, Muriel MARTIN CHADOURNE, Philippe SARRAUTE

A été désignée secrétaire de séance : Marie-José HOUDRY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 09 Décembre 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demandes de scrutin particulier : NON

Ordre du jour :

2026020301 - Délibération Convention Vallée de la Dordogne

2026020302 - Délibération Tarifs repas des aînés 22-02-2026 pour les accompagnants de moins de 70 ans.

2026020303 - Délibération DETR 2026

2026020304 - Délibération Revalorisation indemnités des élus

2026020305 - Commissions communales

2025020306 - Questions diverses

2026020301 - Délibération Convention Vallée de la Dordogne

Il est proposé au Conseil municipal d'étudier le projet de convention entre le Département de la Gironde et la commune, relatif à l'aménagement de l'itinéraire cyclable départemental entre Branne et Le Fleix (itinéraire national V91 - Vallée de la Dordogne). Cette convention a pour objet de définir les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien de la signalisation directionnelle cyclable implantée sur les voies communales

empruntées par cet itinéraire, ainsi que les engagements respectifs du Département et de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour	Contre/ Abstention	Sens du Vote
Serge MAUGEY, Josiane MOREAU, Stéphane COLOZZI, Marie-José HOUDRY, Christophe CERSOSIMO, Armelle GAILLARD, Laetitia ZERBIB, Baptiste ROULEAU, Béatrice VIAULT, Louis LATIF, Katia RAYMONDIERE		Pour : 11 Contre : 0 La décision 2026020301- est adoptée à l'unanimité.

2026020302-Délibération Tarifs repas des aînés 22-02-2026 pour les accompagnants de moins de 70 ans.

Il est proposé de fixer la participation financière des accompagnants de moins de 70 ans à hauteur de 35 € par repas. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette tarification et d'autoriser Monsieur le Maire à en assurer l'application.

Pour	Contre/Abstention	Sens du Vote
Serge MAUGEY, Josiane MOREAU, Stéphane COLOZZI, Marie-José HOUDRY, Christophe CERSOSIMO, Armelle GAILLARD, Laetitia ZERBIB, Baptiste ROULEAU, Béatrice VIAULT, Louis LATIF, Katia RAYMONDIERE		Pour : 11 Contre : 0 La décision 2026020302- est adoptée à l'unanimité.

2026020303- Délibération DETR 2026

Il est proposé au Conseil municipal d'étudier la délibération de la DETR 2026 concernant le projet de rafraîchissement des bâtiments scolaires Noël MOUTY.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- un montant total de travaux de 31 471,35 € HT,
- une subvention DETR sollicitée à hauteur de 35 %, soit 11 014,97 € HT,
- un autofinancement communal de 20 456,38 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DETR 2026 pour cette opération, ainsi qu'à signer tout document afférent.

Pour	Contre/Abstention	Sens du Vote
Serge MAUGEY, Josiane MOREAU, Stéphane COLOZZI, Marie-José HOUDRY, Christophe CERSOSIMO, Armelle GAILLARD, Laetitia ZERBIB, Baptiste ROULEAU, Béatrice VIAULT, Louis LATIF, Katia RAYMONDIERE		Pour : 11 Contre : 0 La décision 2026020303 est adoptée à l'unanimité.

2026020304 - Délibération Revalorisation indemnités des élus

Dans le prolongement des travaux législatifs menés en 2025, la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a été publiée au Journal officiel le 23 décembre 2025. Cette réforme marque une avancée significative pour la reconnaissance de l'engagement des élus locaux et fixe un nouveau cadre juridique applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'un des principaux apports de cette loi concerne l'amélioration du régime indemnitaire des élus, en particulier des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Concrètement, le montant maximal des indemnités de fonction est revalorisé par strate démographique :

environ + 10 % pour les communes de moins de 1 000 habitants,

+ 8 % pour celles de moins de 3 500 habitants, ce qui concerne la commune de BRANNE

+ 6 % pour celles de moins de 10 000 habitants,

+ 4 % pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Dans l'hypothèse d'un vote de validation unanime, la décision d'augmenter les indemnités du Maire et des adjoints aurait un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026. Ce vote porte donc uniquement sur ce point et non sur le fait de valider ou non ce nouveau cadre législatif.

Pour	Contre	Sens du Vote
	Serge MAUGEY, Josiane MOREAU, Stéphane COLOZZI, Marie-José HOUDRY, Christophe CERSOSIMO, Armelle GAILLARD, Laetitia ZERBIB, Baptiste ROULEAU, Béatrice VIAULT, Louis LATIF, Katia RAYMONDIERE	Pour : 0 Contre : 11 La décision 2026020304 est rejetée à l'unanimité

2026020305 - COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire invite les Vice-Présidents de commissions à prendre la parole pour faire un retour sur les activités récentes, les projets en cours.

Affaires scolaires : Vice-Présidente : Josiane MOREAU

Depuis 15 jours, mise en place d'une surveillance rue Dubois - Josiane MOREAU constate qu'il n'y a pas de voitures -

Patrimoine - Environnement : Vice-Président : Baptiste ROULEAU

Stade : gros dégâts, appel aux dons pour remplacer l'électroménager - Un diagnostic électrique est requis.

Le Maire précise que la déclaration en « reconnaissance de catastrophe naturelle » ne concerne que les maisons et dégâts des eaux (pas la tempête).

Voirie - Sécurité : Vice-Président : Christophe CERSOSIMO

Sécurité autour du collège : remettre des coussins berlinois ou ralentisseurs - Les devis sont faits - La pose pourrait être faite par les agents pour des raisons d'économie - Cela devra se faire en concertation avec le département qui doit refaire la route.

Vivre-Ensemble - Evénements - CCAS : Vice-Présidente : Marie-José HOUDRY

Repas des anciens : 80 personnes présentes/Gros succès/ Retours et remerciements pour l'ambiance, le traiteur, la déco.

Tenue du CCAS : Budget validé - voir CR joint - alerte sur la nécessité de transférer un budget plus conséquent dans le cadre d'une politique de soutien aux associations et notamment à la pratique du sport pour les enfants.

Rafraichissement des bâtiments scolaires sera mené pendant les vacances de Pâques 2026.

Végétalisation en cours sur tout le village qui va prendre quelques semaines (jardinières, abribus, Barbonnette).

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Restauration des quais (nettoyage et réfection) par convention avec la CdC - 9 communes concernées pour un budget global de 226 619, € -

Pour BRANNE :

Budget global	: 22 626,00 €
Part CdC	: 7 353,45 €
Part DETR	: 7 919,10 €
Part commune	: 7 353,45 €

Construction et aménagement dans la zone artisanale route de GUILLAC d'un nouveau centre aéré : budget 1 M € qui devrait voir le jour dans 1 an environ.

ZAC du Lyssandre : études en cours concernant la vente des terrains et le choix des promoteurs.

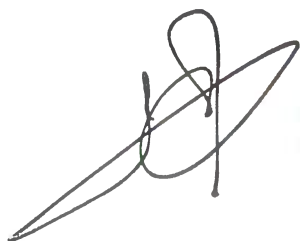
La séance est levée à 21h36

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
M.Maugey Serge 	M.Houdry Marie-José

Certifié affiché le 23 Mars 2026

Serge Jean Robert MAUGEY, Maire, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :



Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20260323-02032026-AR
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026